Publié le 17 AVR. 2026

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_094

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 AVRIL 2026

Secrétaire de séance : Monsieur BODIN Alexandre

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 72 Votants (dont 3 pouvoirs) : 75	L'an deux mille vingt six, le dix avril le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 03/04/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG,Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Magali BUDOR - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Anne-Marie MORLIER - MOULINS,Sophie HUNAULT - MOUSSE,Cédric FOLIARD - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Isabelle LOUIS - VERGEAL,Laurence DELAUNAY - VISSEICHE,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Christine HEUDE - ,Fabien LAMIRE - VITRE,Pauline SEGRETAIN - VITRE,Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Anne BRIDEL - VITRE,Philippe MAIGNAN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Nadège LE FLOCH - ,Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Thierry PIGEON donne pouvoir à Roland LE DROFF,Lionel LE MIGNANT donne pouvoir à Pierre LEONARDI,Alexandra LEMERCIER donne pouvoir à Teddy REGNIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_094

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 AVRIL 2026

- Élection des Vice-présidents

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 et L.2122-12, ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Considérant que les Vice-présidents sont élus au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue ;

Considérant que, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu ;

Considérant que contrairement à l'élection des adjoints au maire, la parité n'est pas requise ;

Considérant qu'un vote est nécessaire pour chaque poste de Vice-président ;

Considérant que le rang des Vice-présidents résulte de l'ordre de l'élection ;

Considérant le déroulé suivant afin d'élire les Vice-présidents :
- Appel des candidatures
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier tour ou au second tour
- Chaque conseiller communautaire remet son bulletin de vote
- Dépouillement
- Proclamation des résultats ou nouveau tour de vote ou nouveau scrutin pour le Vice-président suivant
- Proclamation de la liste des Vice-présidents

Considérant que l'élection des Vice-présidents est rendue publique, par voie d'affichage, dans les vingt-quatre heures ;

Il vous est proposé de procéder à l'élection des Vice-présidents, selon le cadre exposé ci-dessus.

<u>1ère Vice-présidence :</u>
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Pierre LEONARDI, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins blancs 7
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

Ont obtenu :
- Monsieur Pierre LEONARDI : 67 (soixante-sept) voix

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_094

- Madame Marie-Christine MORICE : 1 (une)voix

Monsieur Pierre LEONARDI ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 1er Vice-président et est immédiatement installé.

2ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Madame Fabienne BELLOIR, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 72
- Majorité absolue : 37

A obtenu :
- Madame Fabienne BELLOIR : 72 (soixante-douze) voix

Madame Fabienne BELLOIR, ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 2ème Vice-présidente et est immédiatement installée.

3ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Stéphane DOUABIN, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

Ont obtenu :
- Monsieur Stéphane DOUABIN : 70 (soixante-dix) voix

Monsieur Stéphane DOUABIN ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 3ème Vice-président et est immédiatement installé.

4ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt des candidatures de Madame Nathalie CLOUET, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 66

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_094

- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :
- Madame Nathalie CLOUET : 66 (soixante-six) voix

Madame Nathalie CLOUET ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 4ème Vice-présidente et est immédiatement installée.

5ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Yannick FOUET, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 69
- Majorité absolue : 35

Ont obtenu :
- Monsieur Yannick FOUET : 68 (soixante-huit) voix
- Madame Marie-Christine MORICE : 1 (une) voix

Monsieur Yannick FOUET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5ème Vice-président et est immédiatement installé.

6ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Madame Françoise GESLAND, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 14
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 61
- Majorité absolue : 31

Ont obtenu :
- Madame Françoise GESLAND : 58 (cinquante-huit) voix
- Monsieur Pierre LEONARDI : 2 (deux) voix
- Madame Marie-Christine MORICE : 1 (une) voix

Madame Françoise GESLAND ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 6ème Vice-présidente et est immédiatement installée.

7ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Paul LAPAUSE, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_094

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- - Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 8 (blancs)
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 67
- Majorité absolue : 34

A obtenu :
- Monsieur Paul LAPAUSE : 67 (soixante-sept) voix

Monsieur Paul LAPAUSE ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 7ème Vice-président et est immédiatement installé.

8ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Madame Marie-Christine MORICE, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- - Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Nombre de bulletins nuls : 4
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

Ont obtenu :
- Madame Marie-Christine MORICE : 60 (soixante) voix
- Madame Anne BRIDEL : 1 (une) voix
- Monsieur Ludovic LE SQUER : 1 (une) voix

Madame Marie-Christine MORICE ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 8ème Vice-présidente et est immédiatement installée.

9ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Antoine GEFFRAY, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletin nul : 1
- Suffrages exprimés : 67
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :
- Monsieur Antoine GEFFRAY : 66 (soixante-six) voix
- Monsieur Michel SAUVAGE : 1 (une) voix

Monsieur Antoine GEFFRAY ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 9ème Vice-président et est immédiatement installé.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_094

10ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Madame Alexandra LEMERCIER, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 9
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34

Ont obtenu :
- Madame Alexandra LEMERCIER : 65 (soixante-cinq) voix
- Madame Aude DE LA VERGNE : 1 (une) voix

Madame Alexandra LEMERCIER ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 10ème Vice-présidente et est immédiatement installée.

11ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Jean-Luc DELAUNAY, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

A obtenu :
- Monsieur Jean-Luc DELAUNAY : 68 (soixante-cinq) voix

Monsieur Jean-Luc DELAUNAY ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 11ème Vice-président et est immédiatement installé.

12ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt des candidatures de Madame Pascale CARTRON et de Monsieur Erwann ROUGIER, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 6
- Nombre de bulletin nul : 2
- Suffrages exprimés : 67
- Majorité absolue : 34

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_094

Ont obtenu :
- Madame Pascale CARTRON : 53 (cinquante-trois) voix
- Monsieur Erwann ROUGIER : 11 (onze) voix
- Madame Anne BRIDEL : 3 (trois) voix

Madame Pascale CARTRON ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 12ème Vice-présidente et est immédiatement installée.

13ème Vice-président :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Monsieur Michel ERRARD, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletin nul : 2
- Suffrages exprimés : 68
- Majorité absolue : 35

Ont obtenu :
- Monsieur Michel ERRARD : 64 (soixante-quatre) voix
- Monsieur Bruno DELVA : 2 (deux) voix
- Madame Aude DE LA VERGNE : 2 (deux) voix

Monsieur Michel ERRARD ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 13ème Vice-président et est immédiatement installé.

14ème Vice-présidence :
Après un appel de candidatures et dépôt de la candidature de Madame Élisabeth BRUN, il est procédé au vote.
Chaque conseiller d'agglomération a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 75
- Nombre de bulletins : 75
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletin nul : 2
- Suffrages exprimés :
- Majorité absolue :

Ont obtenu :
- Madame Élisabeth BRUN : 63 (soixante-trois) voix
- Monsieur Alexandre BODIN : 1 (une) voix
- Madame Fabienne BELLOIR : 1 (une) voix
- Monsieur Erwann ROUGIER : 1 (une) voix

Madame Élisabeth BRUN ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 14ème Vice-président et est immédiatement installée.

Le Président
Teddy REGNIER

Le Secrétaire de séance,
Alexandre BODIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.